

Le Canton voudrait un renvoi avant la rentrée

asile **Enfants des familles des «523» privés d'école.**

grégoire nappey

Publié le 09 août 2005

» Selon une association de défense des requérants d'asile déboutés, les familles avec enfants scolarisés du groupe des «523» seront renvoyées dans leur pays d'ici à la rentrée, le 22 août. Le Canton refuse de confirmer.

Serait-ce déjà la fin de la trêve estivale? L'Association des survivants de la Drina-Srebrenica a annoncé hier dans un communiqué que le Canton ne voulait pas que les enfants issus du groupe dit des «523» requérants d'asile déboutés effectuent leur rentrée scolaire en août.

«Les familles de requérants d'asile déboutés comportant des enfants scolarisés devront quitter la Suisse avant la rentrée des classes ce 22 août. Le Canton n'attendra pas.» L'organisation cite des propos que Thierry Charbonney, chargé de l'organisation de l'aide au retour, aurait tenus le 3 août, lors d'un entretien avec les époux Husic.

La discussion s'est déroulée en présence du député Vert Philippe Martinet et de Pierre Grasset, membre du comité de l'association.

Hier, il nous a été impossible d'obtenir confirmation auprès de Thierry Charbonney, injoignable, et du Canton, qui se refuse à tout commentaire. Le 3 août également, les Husic ont par ailleurs reçu une convocation au Service de la population (SPOP) pour vendredi prochain, afin de convenir d'un plan de vol.

Avouant ne pas comprendre «l'acharnement» du conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, Philippe Martinet soutient que, pour des raisons pratiques, il n'y aura pas de départs avant la rentrée. «En revanche, il est clair que l'administration a reçu l'ordre de notifier les plans de vol d'ici à la rentrée.»

Pour l'instant, la famille Husic semble la seule concernée. «Si le père refuse le plan de vol, ce qui sera sûrement le cas, il devra se cacher ou aller dans un refuge pour échapper aux mesures de contrainte», soupire Pierre Grasset.